

Date et envoi de la convocation : 29 mars 2023

Présents : DUPUIT Guy, CLERC Hervé, MUZY Josiane, MONIER Joël, COLIN Christelle, PONTIUS Jacques, CHAMBOUVET Philippe, BOULLY Stéphanie, BOZONNET Éric, MARIN Alain, VOLATIER Leslie, DESMARIS Thierry, GUILLERMIN Cécile et BERTHILLOT Gisèle.

Excusés : ROBIN Nathalie (donne pouvoir à COLIN Christelle),
COEURET Christelle (donne pouvoir à MUZY Josiane),
ROUDEIX Hélène (donne pouvoir à CHAMBOUVET Philippe),
VALÉRIE Pierre (donne pouvoir à PONTIUS Jacques),
BUISSON Nicolas (donne pouvoir à VOLATIER Leslie).

M. le Maire ouvre la séance de ce troisième Conseil Municipal de cette année 2023. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Josiane MUZY, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

////////////////////

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 février 2023

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le Procès-Verbal (PV) de réunion du lundi 13 février 2023, qui leur a été préalablement transmis.

Outre deux remarques sur la forme qui ont été intégrées, Leslie VOLATIER souhaite que ses propos relatifs au point n° 3 – Délégations d'attributions au maire soient retranscrits.

M. le Maire lui rappelle que le PV doit refléter la teneur des discussions sans pour autant que l'ensemble des échanges ne soit transcrit. Cette demande n'est pas donc pas retenue.

Aucune autre observation n'étant effectuée, le PV du lundi 13 février 2023 est approuvé à la majorité des membres présents (2 voix contre : Leslie VOLATIER et Thierry DESMARIS).

////////////////////

3. Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022 (rapporteur : Hervé CLERC)

Le Conseil Municipal devra approuver le compte administratif 2022 de la commune, établi par l'exécutif local ainsi que le compte de gestion 2022 de la commune, établi par le Trésorier municipal.

Ces documents ont été soumis préalablement à l'examen des membres de la commission finances, qui s'est réunie les mercredis 8 février et 22 mars derniers.

Avant de présenter l'exécution budgétaire 2022 par chapitres et opérations, l'Adjoint en charge des finances tient à saluer la sincérité budgétaire, que ce soit en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

TAUX DE RÉALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2022

Ressources Fiscales : 103,25 %
Dotations et participations : 100,64 %
Produits courants : 114,15 %
Produits financiers : 0,00 %

TAUX DE RÉALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2022

Charges générales : 99,49 %
 Charges de personnel : 99,54 %
 Charges de gestion courante : 88,43 %
 Charges réelles financières : 77,61 %

TAUX DE RÉALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2022

Dotations et fonds globalisés : 88,70 %
 Recettes liées aux emprunts : 70,38 %
 Subventions et participations d'équipement reçues : 40,46 %

TAUX DE RÉALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2022

Dépenses directes d'équipement : 74,76 %
 Remboursement lié aux emprunts et autres dettes : 97,78 %

Ce qui donne les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

Section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses (€)	1 239 114,79	3 079 472,28
Recettes (€)	1 546 763,42	3 058 345,15
Résultat cumulé (€)	+307 648,63	-821 127,13

Au vu du tableau, l'exécution budgétaire 2022 fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat antérieur (€)	Résultat exercice 2022 (€)	Résultat cumulé au 31/12/2022 (€)	RAR (€)	Solde des RAR (€)	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	341 595,06	-821 127,13	- 479 532,07	-298 691,00	+224 959,00	-254 573,07
				523 650,00		
Fonctionnement	718 480,49	307 648,63	307 648,63			307 648,63
Cumul	1 060 075,55	-513 478,50	-171 883,44			53 075,56

Hervé CLERC précise que la commune est au final et comme attendu en excédent en fonctionnement et en déficit en investissement, déficit qui s'explique d'une part par des dépenses conséquentes pour le groupe scolaire et en attente du versement de soldes de subvention, qui ne pourra l'être qu'après un état récapitulatif des dépenses totales. Toutefois, il est à noter que malgré cet état de fait, la commune a pu réaliser au cours de l'année, d'autres investissements en dehors du groupe scolaire (travaux de voirie, aménagement de la boutique partagée, acquisition d'un nouveau véhicule pour le SLIS, etc.).

Il est proposé de passer à l'approbation du compte administratif. M. le Maire se retire de la salle. Le Conseil municipal désigne Hervé CLERC en qualité de président de séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022 de la commune.

Abstentions : 2 (Leslie VOLATIER et pouvoir Nicolas BUISSON)
 Pour : 16
 Contre : 0

M. le Maire reprend sa place au sein de l'assemblée délibérante et la présidence de l'assemblée. Hervé CLERC propose de passer, à présent, au vote du compte de gestion. Il rappelle, à titre liminaire, aux élus que le compte de gestion est celui tenu par le comptable public et qu'il doit être en conformité avec le compte administratif tenu par la commune. Après vérification, les deux comptes sont identiques.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion tenu par le comptable public pour l'exercice 2022.

Abstention : 0
 Pour : 19
 Contre : 0

////////////////////

4. Affectation du résultat de fonctionnement résultats 2022 (rapporteur : Hervé CLERC)

Hervé CLERC rappelle, à titre liminaire, que l'excédent de fonctionnement peut sur décision du Conseil Municipal être affecté tout ou en partie en section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 307 648,63 €. Il convient donc de l'affecter partiellement en section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de ladite section. En effet, le solde des crédits de report est de +224 959,00 € et le déficit cumulé d'investissement est que de 479 532,07 €.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, d'affecter l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, soit 307 648,63 € comme suit :

- ✓ 53 075,56 € en recette de fonctionnement au compte 002,
- ✓ 254 573,07 € en section d'investissement au compte 1068.

Abstention : 2 (Leslie VOLATIER et pouvoir de Nicolas BUISSON)
Pour : 17
Contre : 0

////////////////////

5. Vote des taux d'imposition 2023 (rapporteur : Hervé CLERC)

Le Conseil Municipal doit fixer les taux d'imposition 2023 : Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (TH), Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

Hervé CLERC présente l'évolution des bases d'imposition.

Taxes	Bases imposition 2022	Bases imposition 2023	Taux (%)	Produit fiscal 2023 attendu
Taxe foncière (bâti).....	2 018 957	2 192 000	29.98	657 162
Taxe foncière (non bâti)	117 889	126 600	36.99	46 829
Taxe d'Habitation (TH) sur les Résidences Secondaires		92 530	7.78	7 199
			Total	711 190

Compte tenu de l'inflation et du fait que les bases fiscales ont été augmentées en conséquence, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023 et de fixer les taux tels que présentés ci-dessus.

Abstention : 0
Pour : 19
Contre : 0

////////////////////

6. Approbation du budget primitif communal – Exercice 2023 (rapporteur : Hervé CLERC)

Hervé CLERC, premier Adjoint en charge des finances communales, explique que le Conseil Municipal doit approuver le budget primitif – exercice 2023 de la commune.

Avant de détailler les crédits inscrits pour chaque section respective, il rappelle que le budget est voté par chapitres en fonctionnement et par opérations en investissement. Il rappelle également que les crédits en dépenses sont limitatifs alors que les crédits en recettes sont évaluatifs.

Il présente ensuite les propositions pour la section de fonctionnement. Un ajustement par rapport aux documents transmis préalablement aux élus a été opéré avec la publication ce matin même, du montant des dotations par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

Article	DEPENSES	B.P.2023	Article	RECETTES	B.P.2023
011	Charges à caractère général	360 290,00	64	Atténuation de charges	20 000,00
012	Charges de personnel	642 550,00	70	Produits des services	75 300,00
65	Gestion Courante	167 941,00	73	Impôts et taxes	951 808,00
66	Charges Financières	26 965,00	74	Dotations et subventions	337 487,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	75	Autres produits	83 002,00
68	Dotations aux provisions	11,00	76	Autres produits financiers	0,00
014	Atténuation de produits	81 199,00	77	Produits exceptionnels	9 200,00
			77	Cession	0,00
	Total dépenses réelles	1 278 956,00		Total recettes réelles	1 476 797,00
042	Amortissements	6 500,00	002	Report partie excédent de fonct N-1	53 075,00
023	Virement à la section d'investissement	244 416,00	042	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00
	TOTAL dépenses	1 529 872,00		TOTAL recettes	1 529 872,00

La section de fonctionnement s'équilibre donc en dépenses et recettes à 1 529 872,00 €.

S'agissant de la section d'investissement, les principales opérations sont listées et débattues.

N° opération	Objet	Montant € TTC
276	Cimetière	10 000,00
362	Groupe écoles	192 003,00
374	Informatique	5 398,00
391	Matériels services communaux	8 407,00
412	Voirie	60 000,00
413	Salle des fêtes	569 864,00
434	Guirlandes	2 000,00
437	Boutique partagée	15 030,00
439	Aménagement cheminements doux	350 000,00
440	Aménagement aire camping-car	162 360,00
441	Aménagement Place du marché	50 000,00
444	Aménagement nouvelle maison des associations	50 000,00
445	Véhicule communal	27 500,00
446	Poteau incendie les Plaines	2 000,00
447	SLIS (matériels et travaux bâtiment)	8 000,00
448	Acquisition foncière (terrain M. Quivet)	10 000,00
449	Travaux jardins partagés	10 000,00

Hervé CLERC détaille ensuite les subventions d'investissement attendues pour 2023.

N° opération	Intitulé	BP 2023 (€ TTC)
440	Aménagement aire de camping cars	57 181,00
	TOTAL	57 181,00

Hervé CLERC présente les prévisions de la section d'investissement pour l'année 2023.

Article	DEPENSES	B.P.2023	Article	RECETTES	B.P.2023
20-21 - 23	Restes à réaliser et Nouvelles opérations	298 691,00 1 233 864,00	13	Restes à réaliser et Subventions	523 650,00 57 181,00
	Subvention OPAH-RU	21 000,00		Remboursement double paiement	0,00
	<i>Total dépenses d'équipement</i>	<i>1 553 556,00</i>		1641 Emprunt (FCTVA 2024)	600 000,00
165	Cautionnements	2 000,00	165	Caution	2 000,00
1641	Capital des emprunts	120 430,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	254 573,00
	<i>Total dépenses financières</i>	<i>122 430,00</i>	10222	F.C.T.V.A.	160 698,00
			10226	Taxe d'aménagement	34 000,00
	Total dépenses réelles	1 675 986,00		Total recettes réelles	1 632 103,00
			024	Cession	272 500,00
			040	Amortissements	6 500,00
041	Intégration études	4 547,00	041	Intégration études	4 547,00
040	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	021	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	244 416,00
001	Déficit d'investissement N-1 reporté	479 533,00	001	Excédent d'investissement reporté	0,00
	TOTAL dépenses	2 160 065,00		TOTAL recettes	2 160 065,00

L'assemblée délibérante passe au vote du budget communal exercice 2023.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le budget primitif 2023 de la commune fixé à 1 529 872,00 € en section de fonctionnement et à 2 160 065,00 € pour la section d'investissement.

Abstention : 0

Pour : 15

Contre : 4 (Thierry DESMARIS, Cécile GUILLERMIN, Leslie VOLATIER et pouvoir de Nicolas BUISSON)

////////////////////

7. Attribution des subventions de fonctionnement aux associations (rapporteur : Guy DUPUIT)

Le premier Adjoint, Hervé CLERC, explique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations. Il revient sur la logique suivie les années précédentes, à savoir 100,00 € par association ayant leur siège social à Mézériat, sauf pour quelques associations qui bénéficient, en raison de leur objet et fonctionnement, d'une subvention d'un montant plus conséquent. Il est donc proposé, pour cette année, de poursuivre cette logique d'attribution.

Hervé CLERC précise que comme chaque année, une réserve est prévue pour toute subvention exceptionnelle qui serait susceptible d'intervenir en cours d'année (le montant de cette réserve est d'environ 4 000,00 € pour l'année 2023).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, :

- de reconduire, pour l'année 2023, le montant des subventions attribuées aux associations en 2022.

Les subventions exceptionnelles feront l'objet d'une décision spécifique et seront attribuées sur demande écrite des associations.

Abstention : 0

Pour : 19

Contre : 0

////////////////////

8. Attribution d'une subvention au CCAS (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire explique qu'afin d'équilibrer le budget 2023 du CCAS, il convient de lui attribuer une subvention communale, comme le Code de l'Action Sociale et des Familles le permet.

Hervé CLERC précise que le résultat 2022 du CCAS est de 2 397,91€. Pour permettre d'équilibrer en partie le budget 2023 pour un montant de 6 097,00 €, le premier Adjoint propose donc à l'assemblée délibérante, d'attribuer une subvention de fonctionnement de 3 500,00 € au CCAS.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 3 500,00 € au CCAS.

Abstention : 0
Pour : 19
Contre : 0

////////////////////

9. Création de deux emplois d'agents pour accroissement saisonnier d'activité (rapporteur : Guy DUPUIT)

Afin de suppléer les agents communaux et assurer le remplacement des agents en congés, le Bureau Municipal propose la création de 2 emplois saisonniers pendant les vacances d'été. Ces postes seraient ouverts aux jeunes à partir de 16 ans et ce pour une durée hebdomadaire de service de 35h00.

Les agents seraient recrutés en filière technique, au premier échelon du grade d'adjoint technique. Des missions de secrétariat (photocopies, mise à jour de tableaux, etc.) pourraient leur être confiées en fonction des besoins.

Un premier emploi serait à pourvoir du lundi 03 juillet au lundi 31 juillet 2023 inclus, le second du mardi 1^{er} au jeudi 31 août 2023.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer ces deux emplois pour accroissement saisonnier d'activité aux conditions exposées ci-dessus. Le recrutement des agents relève de la compétence du Maire.

Abstention : 0
Pour : 19
Contre : 0

////////////////////

10. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (rapporteur : Guy DUPUIT)

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
17/03/2023	autorisation urbanisme	COMMUNE DE MÉZÉRIAT	Dépôt de la DP n° 00124623C0013 pour l'aménagement d'une aire de stationnement de camping cars	
23/02/2023	marché	SARL FORT	Remplacement du chauffe-eau au local tennis	865,00
24/02/2023	marché	PRESENTOIR & PRESENTOIRS	Achat d'un pupitre classeur sur pied pour hall mairie	100,01
02/03/2023	marché	ALG2	Fourniture de lavabo avec mitigeur pour le groupe scolaire	1 582,64
06/03/2023	marché	DEGLETAGNE	Remplacement de lampes au terrain de tennis	905,00

21/03/2023	marché	DIDIER SIGNALETIC	Fourniture et pose d'un adhésif logo Commune de Mézériat sur le véhicule e-Partener	98,50
27/03/2023	marché	DOMBAGRI	Remplacement des couteaux sur la faucheuse communale	831,96

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

M. le Maire revient sur le dépôt de l'autorisation d'urbanisme relative à l'aménagement de l'aire de stationnement de camping-cars. Il donne lecture et commente un mail de Leslie VOLATIER alertant les services du contrôle de légalité sur l'opportunité du projet vis-à-vis du risque inondations. M. le Maire tient à préciser qu'avant de lancer la réalisation du projet, il en a étudié la faisabilité. Divers organismes ont été consultés en amont : service risque de l'État, CCV, etc. Par ailleurs, la société CAMPINGS CARS PARK n'est pas novice en la matière, puisqu'elle a installé plus de 400 aires de stationnement, dont 20 en zone rouge de PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations).

Alerter le contrôle de légalité avec de tels arguments constitue pour le Maire, une manœuvre visant à nuire à l'action de la Municipalité, qui au final, a perdu 2 mois dans la réalisation du projet.

////////////////////

11. Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire rappelle que conformément à l'article L.19 du Code électoral, une commission de contrôle est instituée dans chaque commune. Les membres, nommés pour une durée de 3 ans, seront chargés d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission se compose de 5 conseillers municipaux (3 issus de la liste majoritaire et 2 de la liste minoritaire).

Les conseillers municipaux doivent être proposés dans l'ordre du tableau. Le maire et les adjoints ne peuvent siéger au sein de cette commission.

Chaque membre titulaire peut avoir un suppléant. Celui-ci siègera alors à la place du titulaire absent (les suppléants sont désignés selon les mêmes modalités que les titulaires).

Pour rappel, les membres actuels sont CHAMBOUVET Philippe, ROUDEIX Hélène, MARIN Alain, DESMARIS Thierry et VOLATIER Leslie.

Les conseillers municipaux sont donc sollicités en vue de la désignation de la future commission de contrôle des listes électorales par le représentant de l'État.

Sont ainsi proposés :

Titulaires
CHAMBOUVET Philippe
ROUDEIX Hélène
MARIN Alain,
DESMARIS Thierry
VOLATIER Leslie

////////////////////

12. Commissions communales

Les comptes rendus de réunions étant transmis aux conseillers municipaux, chaque Adjoint fait un point bref sur le travail de la commission, dont il assure la vice-présidence.

■ Commission Affaires scolaires

Josiane MUZY donne des nouvelles du Conseil Municipal des Enfants (CME). Ses membres élus sont intervenus en classe pour solliciter les élèves à participer à la matinée « nettoyage » avec le résultat plus qu'escompté. Le 10 mai, est prévue une rencontre avec les résidents des orchidées. Enfin, la prochaine séance du CME aura lieu le vendredi 05 mai 2023 à 16h30.

■ Commission Animation

Christelle COLIN, quatrième Adjointe, rend compte des dernières manifestations organisées par la commune :

- ✓ Samedi 11 mars, réception d'accueil des nouveaux habitants.
9 nouvelles familles ont ainsi été reçues avec une innovation, la représentation des associations. Cette innovation a été appréciée et sera réitérée à l'occasion des prochaines réceptions.
- ✓ Samedi 25 mars, matinée « nettoyage », un appel avait été lancé aux associations et bénévoles. 230 kg de déchets récoltés. 50 familles représentées grâce comme l'a préalablement souligné Josiane MUZY lors du compte rendu de la commission affaires scolaires, une forte mobilisation d'enfants. Le SMIDOM a prêté du matériel pour l'occasion (gourdes et casquettes pour les enfants).

■ Commission Développement Durable

Jacques PONTIUS, cinquième Adjoint, revient tout d'abord sur la distribution des composteurs individuels organisée le vendredi 10 mars dernier par le SMIDOM Veyle Saône. 110 composteurs ont ainsi été distribués.

Il convient de s'atteler à présent à la mise en place de composteurs collectifs. Une rencontre est prévue à ce sujet avec le SMIDOM fin avril pour identifier des lieux.

Autre rendez-vous, le 04 avril avec les membres du Comité de fleurissement. Une inquiétude demeure quant au maintien du classement de Mézériat (1 fleur), suite aux réserves émises l'année précédente par le jury. Des solutions doivent être recherchées par rapport au réchauffement climatique et la limitation de l'eau. La Municipalité réitère son soutien à l'égard de l'association.

■ Commission Commerce et Artisanat

Jacques PONTIUS poursuit en évoquant la création d'un « repair café ». Avec Alain MARIN et Hélène ROUDEIX, ils se sont rendus au « repair café » de Mâcon pour en étudier le fonctionnement. 80 membres portent l'association. Tout le monde est content de cette action, action qui pourrait s'avérer utile sur notre territoire. Ce concept se met également en place sur le secteur de Thoissey. La création sur le territoire pourrait se faire avec l'aide de la CCV et l'association du val de Saône. Jacques PONTIUS fait également appel à des volontaires, qui pourraient être intéressés pour porter la création d'une nouvelle association.

■ Commission Santé publique

Philippe CHAMBOUVET, Conseiller municipal délégué, revient sur le remplacement du Docteur PANNETIER en incapacité à l'heure actuelle de reprendre ses fonctions. Le Docteur ILODUBA a tiré la sonnette d'alarme auprès du conseil de l'ordre car force est de constater qu'il ne peut pas prendre en charge la totalité de la patientèle du Docteur PANNETIER.

Étant propriétaire, la commune va pouvoir récupérer le cabinet médical aujourd'hui inoccupé. A l'instant T, un centre de santé a été créé il y a 2 ans. Il est effectif et opérationnel, enregistré auprès de la CPAM et de l'ARS.

Diverses idées et hypothèses sont remises sur la table et reviennent à l'étude : recruter un médecin salarié, faire appel à un médecin libéral ou bien passer par le Département pour le recrutement d'un médecin.

Le mercredi 19, un rendez-vous est fixé avec la CPAM pour évoquer la gestion de la partie administrative du centre de santé.

■ Commission Travaux

Joel MONIER, troisième Adjoint, fait part des différents travaux qui vont impacter momentanément la circulation sur la commune.

Cette semaine tout d'abord, travaux sur la route de Chaveyriat portant sur la réfection de la chaussée du pont de la Veyle jusqu'au gymnase

Travaux également sur la route de l'Effondras suite aux travaux de la fibre par la société SOCAFL. Avant une mise en service effective de la fibre, une réunion publique sera organisée par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain).

Et enfin autres travaux programmés, la réfection de la chaussée route de Vonnas et d'une partie de la route de Polliat par le Département.

Joël MONIER termine en soulignant que cette année, il a été décidé de faire appel à un prestataire pour le changement des couteaux de la faucheuse, ce qui a permis de gagner du temps pour les agents techniques qui effectuaient eux-mêmes ce travail auparavant.

■ Planning des prochaines réunions

Jeudi 06 avril 2023 – 18h30	Commission Urbanisme
Mercredi 26 avril 2023 – 20h00	Commission Communication
Mardi 02 mai 2023 – 20h00	Commission Animation
Mercredi 03 mai 2023	Commission Sécurité
Lundi 09 mai 2023 – 20h00	Conseil Municipal

////////////////////

13. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

M. le Maire annonce que la dernière séance de conseil communautaire a eu lieu le lundi 29 mars dernier à Laiz consacré principalement à l'approbation des documents budgétaires. Il convient de noter qu'à l'instar de la commune, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition pour 2023.

Le procès-verbal de séance sera prochainement consultable sur <http://www.cc-laveyle.fr/l-institution/les-comptes-rendus>.

■ Commission Transition écologique

Éric BOZONNET revient sur les principaux sujets abordés lors de la dernière commission : association « Repair café », mise en place d'un abri de vélos au château pour l'accueil des vélos solaires et enfin déploiement sur le territoire, de l'association Veyl'o.

■ Informations diverses

M. le Maire fait le point sur l'enquête PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), qui est à présent terminée. Les conclusions peuvent être consultées sur le site internet de la CCV <https://www.cc-laveyle.fr/> et sur papier à l'accueil du secrétariat de mairie pendant un an.

Bilan de l'enquête pour Mézériat : 28 demandes particulières ont été recensées et 8 hectares ont demandé à devenir constructibles. Un comité de pilotage s'est réuni le 30 mars dernier suite aux préconisations du commissaire enquêteur. Le calendrier d'élaboration du PLUi se déroule pour une mise opérationnelle fin juin.

Par ailleurs, une réunion a été organisée par le rendu de l'étude du site de la Bresse. Deux scénarii d'aménagement ont été proposés par la société FLORES en charge de l'étude.

Avant de pouvoir concrétiser les choses, une nouvelle étude pour la dépollution et la démolition du site va devoir être lancée. Un phasage des travaux est également à envisager pour solliciter les subventions (notamment du fonds vert mis dernièrement en place par l'État).

14. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Assemblée générale du Comité de fleurissement

Josiane MUZY rend compte du déroulement de l'assemblée générale du comité de fleurissement. Tout d'abord, des remerciements ont été adressés à la commune pour l'attribution de la subvention annuelle. Des hommages ont été rendus à M. Jacques GRINGUE, décédé récemment et à Mireille FOURNIER pour 37 ans de présence au sein de l'association.

Le bilan 2022 est positif. Comme l'a souligné précédemment Jacques PONTUS, l'inquiétude règne vis-à-vis du maintien de la fleur décernée par le Comité départemental. Les membres réfléchissent à de nouvelles actions pour conserver ce prix.

Jacqueline FRENE a apporté son aide pour la conception de massifs. Des nouvelles idées ont été lancées : installation d'un arbre à insectes, mise en valeur des 7 lavoirs de la commune, intervention lors des Journées du Patrimoine.

Au niveau du bureau, une démission a été enregistrée, les membres du bureau ont été reconduits

Enfin, s'agissant du bilan financier, l'association enregistre un résultat de 1 502,17 € pour 2022. La trésorerie est saine et équilibrée avec des achats bien gérés.

■ Syndicat d'Energie et de e-communication de l'Ain (SleA)

Hervé CLERC et Éric BOZONNET ont assisté au dernier comité syndical consacré, période oblige, à l'approbation des documents budgétaires. Pour cet EPCI, les montants en investissement et fonctionnement s'élèvent à 490 millions d'euros tous budgets confondus.

■ Assemblée générale du SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours) de Mézériat

Thierry DESMARIS présente le bilan d'activités 2022 du SLIS.

A ce jour, l'effectif est de 15 agents avec 4 nouveaux recrutements en cours. La règlementation indique qu'il faudrait 1 pompier pour 100 habitants, ce qui représenterait pour Mézériat, 22-23 sapeurs-pompiers bénévoles. Le chef de corps annonce les avancements intervenus au cours de cette année.

2022 a également été marquée par 112 interventions, l'acquisition d'un nouveau véhicule et de divers matériels de fonctionnement et l'obtention par David BARBET du permis poids lourd. Pour 2023, sera proposée la candidature d'Eddy FOURNIER. Une convention devant être signée entre la commune, le sapeur et l'association, ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Au niveau du bâtiment, quelques dysfonctionnements ont été relevés : souci sur la soufflerie et la chaudière, le verrouillage du portail est également à revoir. Il est demandé que le nettoyage des vitres soit ajouté au marché de prestation des bâtiments de la commune.

Le maire est informé sur son téléphone, des départs en intervention. Des badges d'accès ont été remis au SLIS permettant aux sapeurs, l'accès à la résidence autonomie les orchidées et au gymnase du Renon, suite aux travaux effectués par la CCV.

Un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) est programmée au sein du groupe scolaire. Pour les CM1-CM2, une visite de la caserne et une initiation aux gestes de premiers secours sont prochainement organisées.

Un comité consultatif se réunira le lundi 17 avril à 20h00 en vue de l'avancement et l'attribution de médailles.

Enfin, pour information, le nid de frelons asiatiques repéré aux Frachets était au final en grande partie désintégré.

■ Assemblée générale de l'Amicale des sapeurs-pompiers

Thierry DEMARIS poursuit par le compte rendu de l'assemblée générale de l'Amicale, qui a suivi celle du SLIS.

L'association compte 18 membres actifs et 22 non actifs, soit près de 40 membres.

Il cite les manifestations qui ont eu lieu au cours de l'année : barbecue à Bassol, arbre de Noël, tournée pour les calendriers, dépôt de gerbes pour le 8 Mai, etc.

Il est d'ores et déjà prévu que 2024 soit une année de voyage avec départ pour une semaine de la majorité des sapeurs-pompiers bénévoles. Une permanence sera néanmoins assurée.

Le bureau de l'association a été renouvelé avec la présence de nouveaux venus, Béatrice DARMEDRU en conserve la présidence.

■ Syndicat Veyle Vivante

Leslie VOLATIER revient sur le déroulement des derniers comités syndicaux consacrés à l'approbation des documents budgétaires. L'année 2022 a connu une programmation ambitieuse de travaux qui se traduit budgétairement par la réalisation de résultats d'exercice négatifs, soit 111 377 € en fonctionnement et 97 840 € en investissement, résultats toutefois compensés par les excédents antérieurs.

Le budget primitif 2023 a été adopté pour les montants suivants : 742 927 € en fonctionnement et 617 584 € en investissement. A noter le montant des participations des collectivités, qui s'élève à 320 000,00 € en recettes de fonctionnement.

La déléguée syndicale énumère les principaux aménagements inscrits au budget 2023 : fin de l'aménagement de la Veyle à la Frétaz (Servas), étude d'aménagement de la grande Veyle à Saint-Jean-sur-Veyle pour diminuer la fréquence des inondations, chantier de la Veyle à Polaizé (Polliat), protection des berges et entretien de tronçons de rivières, restauration du marais de Vial (Polliat), plan de gestion du marais de Lent, gestion des ouvrages classés.

S'agissant de l'aménagement de la Veyle et de l'Irance au site de la Bresse à Mézériat, il faudra attendre les années 2026-2027 pour sa réalisation.

■ SMIDOM Veyle Saône

Guy DUPUIT rappelle aux élus, qu'une consultation publique a été lancée par l'EPCI portant sur le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023-2028, l'objectif étant de réduire le volume des déchets ménagers par foyer passant de 506 kg/hab. en 2020 à 461 en 2030 avec la définition de 7 axes prioritaires. Un dossier papier est remis à chaque conseiller municipal afin de recueillir leur avis et suggestions sur le sujet. Les usagers pourront également y prendre part sur le site internet www.smidom.org, rubrique « Consultation publique : le PLPDMA du Smidom Veyle Saône ».

////////////////////

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ou information n'étant posée ou donnée, M. le Maire lève la séance à 22h32. La prochaine séance de conseil municipal aura lieu le mardi 09 mai 2023 à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Le Maire et Président de séance,

Josiane MUZY

Guy DUPUIT